



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL – N° 2025-17

Date de convocation : 18/03/2025

Date d'affichage : 18/03/2025

Membres en exercice : 12

Présents : 7

Votants : 8

Pouvoirs : 1

Séance du 25 Mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq mars à 20h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Marcel-en-Dombes, se sont réunis à la salle du conseil municipal de la Commune en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Monsieur Dominique PETRONE, Maire de Saint-Marcel-en-Dombes.

Présents :

- Mesdames Dominique THONIEL, Anne-Hélène MATHIEU
- Messieurs Mourad RAHMANI, Romain AIMAR, Christophe COLOMB, Dominique PETRONE et Martial FAILLET

Absents : Mesdames Bélinda OUILLON, Elizabeth MAQUET, Sylvie PEGOURIE et Monsieur Xavier LANTHEAUME

Excusé(e)s :

Excusés ayant donné procuration : Monsieur Eric MERLINO a donné pouvoir à Dominique THONIEL

Secrétaire de séance : Monsieur Mourad RAHMANI

Objet : DÉLIBÉRATION POUR L'ADHÉSION A LA PLATEFORME CITOYENNE

Monsieur le maire informe que la gestion de la cantine se fait à ce jour par le logiciel Ropach de la société RPC pour les familles.

De nouveaux paramètres doivent être pris en compte dans la relation aux citoyens compte-tenu notamment des nombreux services présents sur l'ensemble du territoire : crèches, centres de loisirs, piscines, musées, salles de spectacles, écoles de musique...

En outre, les administrés ont un niveau d'exigence croissant et ils attendent de la part des collectivités une réactivité forte et un accès aisé à l'ensemble des services, quel que soit l'heure le jour où le lieu où il se trouve permettant un gain de temps, un gain de déplacement.

Il y a donc un double enjeu : territorial et sociétal. Le déploiement de nouveaux services s'appuyant sur les nouvelles technologies, est donc indispensable, tant en termes de qualité du service rendu aux citoyens que de réduction des coûts de fonctionnement des services publics.

Ainsi la Communauté de Communes de la Dombes, dans le cadre de ses compétences a souhaité déployer un outil unique de commercialisation, des prestations et services afin de répondre de manière coordonnées et pertinente aux besoins et aux attentes des usagers.

La plateforme en ligne sur Internet permettra donc de disposer d'une offre d'achat globale multi sectorielle.

Ce dispositif s'appuie sur un site de vente sur Internet auquel est adossé une régie spécifique.

Monsieur le maire propose de délibérer sur l'adhésion à la plateforme citoyenne pour mettre en place le nouveau système de réservation pour la cantine.

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité,

- DÉCIDE d'adhérer à la plate-forme citoyenne pour la mise en place du système de réservation cantine

Certifié exécutoire par :
Transmission en préfecture le/...../2025
Accusé le/...../2025
Dominique PETRONE, Maire

Le Maire, Dominique PETRONE

